

N° 29 Septembre 2023



LES INFOS DU CASTEL

Bulletin Municipal de la Commune d'Encourtiech.

Contact : Tel/Fax 05 61 66 71 77 Messagerie : mairie.encourtiech@orange.fr

Appartement social de SOUM.

Enfin, l'État a répondu à la demande de subvention que nous avons faite concernant la création d'un appartement social communal à Soum. Presque deux ans que « traîne » ce dossier qui va, espérons-le, enfin aboutir. Les différents financeurs de cette opération seront donc l'État pour un montant de 49 990 €, la Région Occitanie pour un montant de 8000 €, le Conseil départemental de L'Ariège pour un montant de 7650€, ainsi que le syndicat d'électrification 09 pour un montant de 5650 €, le reste soit approximativement 29 000 € restant à la charge de la commune.

C'est la SCOP qui sera en charge de ces travaux qui devraient débuter fin 2023 pour se terminer fin du premier semestre 2024.

Et c'est à ce moment là que nous ferons appel à candidature pour occuper ce petit logement d'une superficie totale de 50 m².

Employé communal. Augmentation du temps de travail.

Suite aux différents besoins apparaissant dans la gestion du patrimoine communal, nous avons décidé de prolonger le temps de travail de l'employé communal. Son contrat passera donc de deux jours de travail hebdomadaire à trois jours. Ce temps de travail sera annualisé avec l'accord de l'intéressé. Dans la pratique il travaillera deux jours par semaine en période hivernale (d'octobre à fin mars) et quatre jours par semaine en période estivale (d'avril à fin septembre), période à laquelle ses interventions notamment sur la végétation devront être plus fréquentes.

Éclairage public.

Chantier enfin terminé. A ce jour, ou plutôt à cette nuit, l'éclairage public de la commune fonctionne de manière économique avec des lampes LED à faible intensité. Vous l'avez certainement remarqué, la puissance des luminaires est diminuée de 50 % en première partie de nuit et de 80 % en deuxième partie. Ce qui devrait avoir deux conséquences essentielles : la première étant une forte économie dans nos dépenses d'énergie, et la deuxième étant que jamais la commune n'est plongée dans « le noir » total. En effet, nombre d'entre vous ne souhaitent pas d'extinction totale de l'éclairage pendant une partie de la nuit. Nous avons donc trouvé cette solution intermédiaire avec la collaboration du syndicat d'électrification de l'Ariège qui nous permet de faire des économies substantielles, et de diminuer la pollution lumineuse tout en conservant un éclairage pendant toute la nuit.

Taxe foncière.

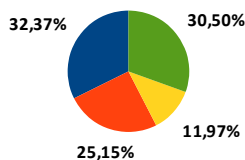
C'est le sujet qui fait débat actuellement et dont vous êtes régulièrement abreuvés par les médias. Dans nombre de communes cette taxe « flambe » afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation et de continuer de se donner les moyens de fonctionner. Pour notre commune, cette taxe ne subira aucune augmentation, le taux restant à 1.18% et toutes les opérations citées dans les paragraphes précédents seront donc financées sans augmentation de la fiscalité. Toutefois, pas de miracles, ce sont les économies d'énergie devant être faites sur l'éclairage public, entre autres, et des ventes de bois de la forêt communale qui nous permettent pour l'instant de maintenir un équilibre budgétaire.

Les Finances.

Le Compte administratif, bilan financier qui rend compte des mandats et des titres émis sur l'exercice 2022, présente un résultat positif de 16 335,67 €.

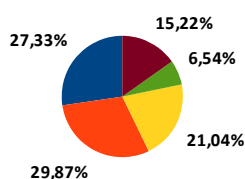
Budget primitif 2023

Le budget de la Commune prévu se schématise ainsi :



Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général 34 740 €
- Charges de personnel 27 000 €
- Autres charges 12 851,67 €
- Autres charges de gestion courante 32 730 €



Recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes 29 331 €
- Dotations et participations 32 055 €
- Autres produits de gestion courante 22 580 €
- Autres produits 7 020 €
- Résultat de fonctionnement reporté 16 335,67 €

Vos impôts locaux rapportent à la commune 12 391 € par an.

Les taux sont les suivants:

- Taxe foncière (bâti) : 1 % pour la commune auquel s'ajoute 21,15 % de part départementale reversée suite à la réforme fiscale concernant la perte de la taxe d'habitation.
- Taxe foncière (bâti) : 1,18 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 2,23 %.

Cependant vos impôts vont quand même évoluer car l'État a augmenté l'assiette fiscale.

En terme d'investissement, le principal projet porte sur les travaux de réfection du logement communal situé à Soum, projet de 119 977,21 € TTC, reconduit cette année, faute de financement de l'État.

Aujourd'hui nous avons obtenu l'ensemble des subventions demandées pour un total de 71 293 €.

Obligation légale de débroussaillage.

Le débroussaillage est un dispositif fondamental en matière de prévention des incendies de forêt. Aussi, dans les territoires sensibles particulièrement exposés au risque « feux de forêts », le code forestier impose pour tout propriétaire de procéder à un débroussaillage réglementaire. Ce dispositif, outil majeur de la stratégie de prévention des incendies, permet de diminuer l'intensité des feux, d'en limiter la propagation et permettre aux pompiers d'intervenir rapidement en cas de sinistre.

Toutes les infos sont disponibles sous <https://www.ariège.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-biodiversite/Foret/Obligations-legales-de-debroussaillage>

Nouvelles activités économiques.

« Food Truck » au pont du Nert sur l'aire de covoiturage. Madame Régine AVID vous propose cette activité de restauration rapide : quiches, pizzas, boissons à emporter. Pour plus d'infos ou commande éventuelle, appelez Mme AVID au 06 71 30 86 40.

« Arowak Élagage ». Pont du Nert. Travaux d'élagage proposés par Monsieur COMPAGNON, arboriste grimpeur. Il propose tous travaux nécessitant une expertise dans ces interventions acrobatiques en hauteur. Contact au 07 63 56 15 07.

La suite au prochain numéro.....